

### Sécuriser la gestion des stocks stratégiques

1. Prévoir la constitution au plus près des besoins de stocks « de crise » de masques chirurgicaux et FFP2 et se doter des moyens de contrôler et d'en suivre le niveau :

- définir, entre chaque ARS et les établissements de santé et médico-sociaux, en fonction des caractéristiques de leur activité, le stock que ces derniers doivent détenir et en établir un recensement régulier et précis ;
- intégrer la constitution de stocks de masques chirurgicaux et le contrôle de leur qualité par les professionnels de santé libéraux parmi les critères de la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) ;
- encourager l'acquisition par chaque ménage d'une boîte de 50 masques chirurgicaux pris en charge par l'Assurance maladie

2. Soumettre chaque programmation pluriannuelle des stocks stratégiques à la validation du ministre chargé de la santé

### Garantir la continuité des soins en temps de crise

3. Pour éviter les déprogrammations, structurer des filières de prise en charge à l'échelle régionale ou inter-régionale afin de garantir la continuité des soins notamment dans des pathologies lourdes

### Sécuriser la prise en charge des personnes vulnérables

4. Renforcer les outils de gestion des risques en établissements médico-sociaux :

- rappeler que le plan bleu a bien vocation à les préparer à toute situation sanitaire exceptionnelle, non aux seules canicules ;
- systématiser l'élaboration des plans de continuité d'activité et intégrer plus systématiquement les EHPAD ainsi que les autres ESMS aux exercices annuels organisés sur la gestion des risques

5. Augmenter la couverture des Ehpads en médecin coordonnateur et donner à celui-ci un rôle plus affirmé de chef d'orchestre des prises en charge externes

### Garantir l'adéquation des capacités de la politique de dépistage aux besoins de la crise

6. Se mettre en capacité d'activer, en phase épidémique, des plateformes territoriales de tests associant l'ensemble des acteurs (laboratoires de biologie publics et privés, laboratoires de recherche ou vétérinaires), en mutualisant les capacités d'analyse à l'échelon régional

### Renforcer la coordination en matière de recherche scientifique

7. En période de crise, flécher les financements exceptionnels alloués à la recherche sur de grands essais prioritaires et multicentriques afin de mieux coordonner les travaux de recherche

### Renforcer la cohérence de l'expertise scientifique et l'ouvrir sur la société

8. Impliquer les associations de patients ainsi que les instances de démocratie sanitaire, au niveau national comme territorial ainsi que dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, dans les décisions impactant l'organisation des soins en période de crise ainsi que dans l'élaboration des retours d'expériences sur la gestion de l'épidémie

9. Créer une instance nationale d'expertise scientifique unique sur la sécurité sanitaire chargée de conseiller les pouvoirs publics dans la gestion de l'ensemble des crises ayant un impact sur la santé et de mobiliser et coordonner les sources d'expertise existantes, en garantissant l'indépendance et la transparence de ses travaux

## Renforcer le pilotage interministériel dans la préparation et la réponse aux urgences sanitaires

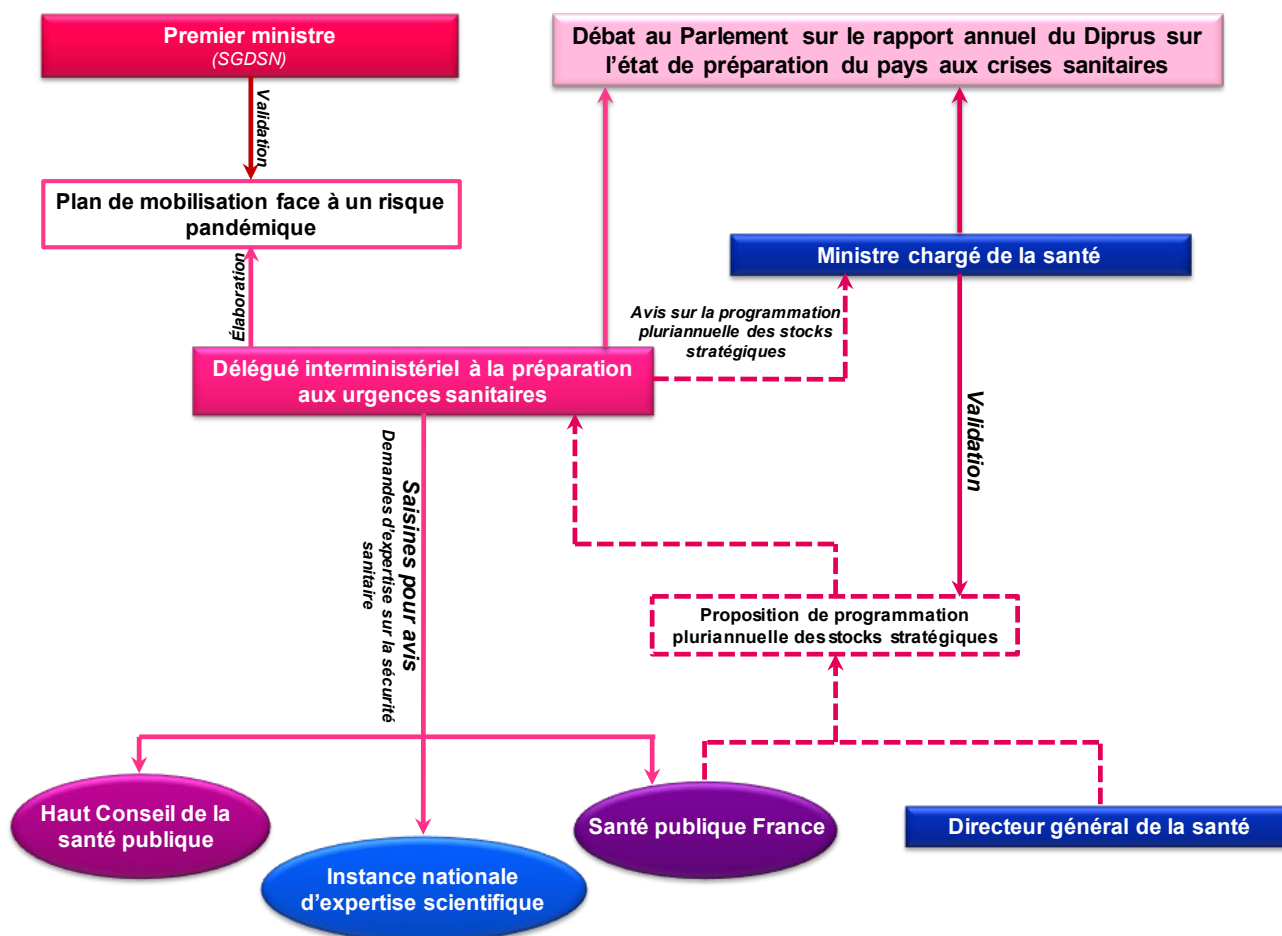
**10.** Créer une fonction de délégué interministériel à la préparation et à la réponse aux urgences sanitaires (Diprus), placé auprès du Premier ministre et chargé de coordonner une réflexion et une vigilance interministérielles permanentes sur l'état de préparation du pays aux crises sanitaires et d'en rendre compte tous les ans au Parlement

**11.** Élaborer, sous la responsabilité du Diprus, un plan de mobilisation face à un risque pandémique et comprenant un schéma de gouvernance de crise, une boîte à outils de mesures sanitaires et non sanitaires et un volet capacitaire et logistique

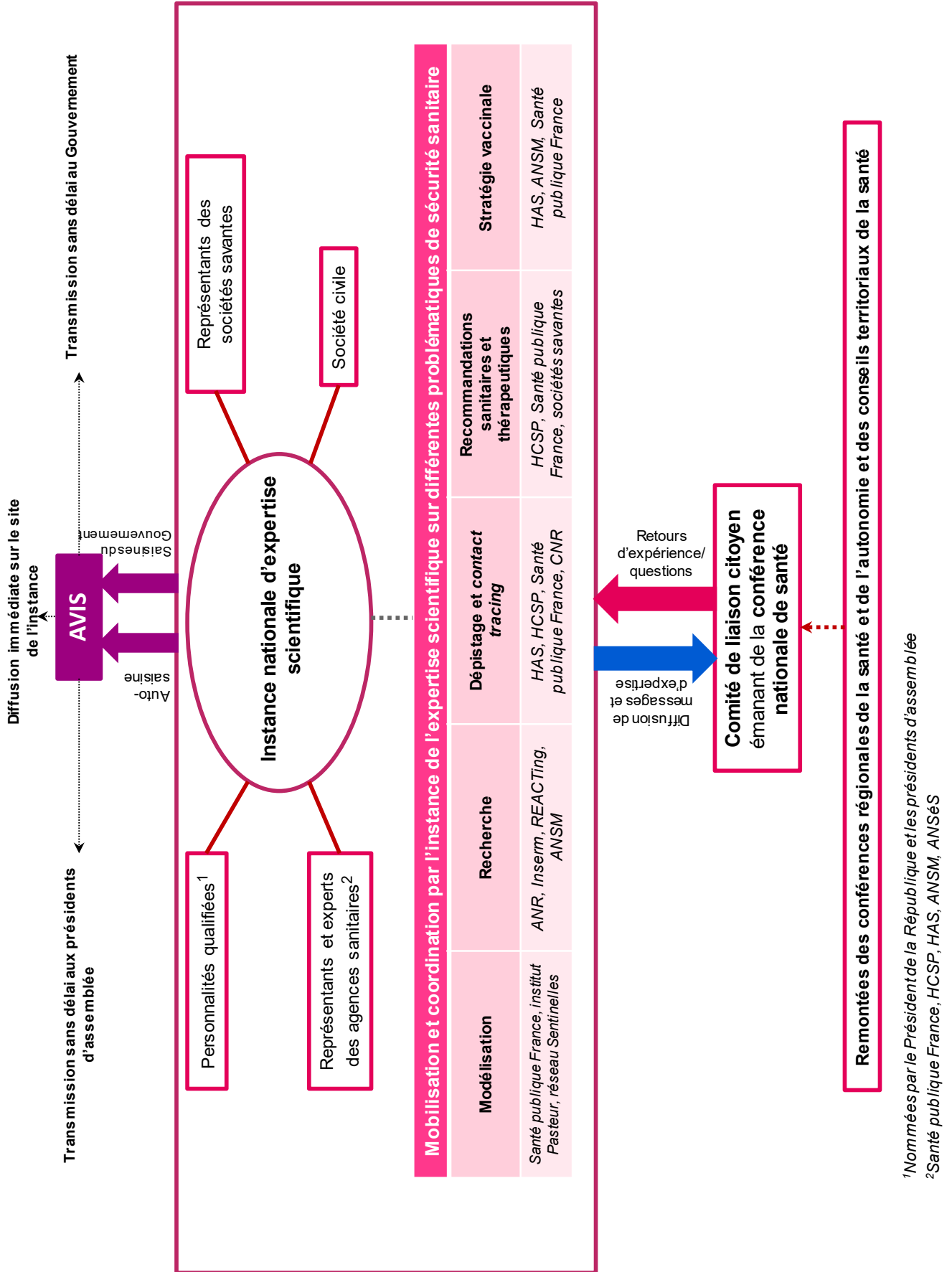
## Définir les contours d'une gouvernance territoriale au plus près des réalités du terrain

**12.** Garantir un pouvoir de décision réel aux collectivités territoriales, en particulier au conseil régional, dans la détermination de l'offre de soins régionale

**Schéma de la gouvernance de la préparation aux urgences sanitaires proposée par la commission d'enquête**



**Schéma de la gouvernance de l'expertise scientifique en cas de situation sanitaire exceptionnelle proposée par la commission d'enquête**



Source : Commission d'enquête